REGLEMENT DU TRAIL DU PERE NOEL 2019

Article 1 :

HUCHENNEVILLE TURTLE BIKE (club de VTT-TRAIL) est affilié à l'UFOLEP Somme, assuré en responsabilité civile auprès de la MACIF et organise le **SAMEDI 14 DECEMBRE 2019 : le TRAIL DU PERE NOEL.** Les départs se feront du **stade de football d'Huchenneville (80132).**

Article 2 :

Les 2 circuits proposés seront fléchés et les virages importants protégés par des signaleurs :

RANDONNEE-TRAIL SEMI-NOCTURNE 7km (sans classement): Départ à 17h00

Engagement « papier » sur place dès 16h00 au stade de football.

TRAIL NOCTURNE COMPETITIF 16.5km : Départ à 18h30.
Retrait des dossards dès 16h00 sur presentation de la carte d'identité ou licence. Engagement par internet. Clôture des formalités 15 minutes avant le départ. Mise en grille 10 minutes avant le départ.

Article 3 :

Le montant de l'engagement sur place est de: 4€ (+ de 16 ans) et 3€ (- de 16 ans) pour la rando-trail 7km (licenciés UFOLEP / non licenciés UFOLEP accéptés). Pour le 16.5km, l'engagement se fera uniquement en ligne par internet, au tarif de 9€ (+frais de serveur) puis avec majoration de 2€ à partir du 1er/12/19 depuis le site internet www.turtlebike.canalblog.com.
Réduction de 1€/personne pour un engagement collectif "équipe" à partir de 10 athlètes !
Attention, la course risque d'être complète avant la date limite de clôture des engagements.

Un ravitaillement sera fourni sur le circuit 16.5km et à l'arrivée avec des boissons chaudes. *Prévoir votre kit de fixation pour le dossard (ceinture de type triathlon avec 3 points d'attache ou 4 épingles.) et des chaussures trail ou mixte suivant la météo. Attitude éco-resposable demandée.*

Article 4 :

Le circuit de 7km est une randonnée et n'est pas une compétition, de ce fait il ne sera tenu aucun classement et aucun compte du temps mis à effectuer le circuit. Le circuit de 16.5km est une compétition de course à pied nocturne de pleine nature avec classement.

Articles 5 :

Détails des 2 circuits :

RANDO-TRAIL 7km = Stade de football Huchenneville D503A « rue du bas » - Sentier forestier « la cressonnette » vers Inval - sentier et GR 125 vers Inval - Inval « Grande rue » - Inval « la ruelle » - chemin de traverse vers Caumont – Caumont « impasse du bois de la haie » - Caumont « rue de l'école » D503 – Sentier/Pâture ches M.Trottein - Cavée de Caumondel – Rue fourrière – Sente/Bois de la Caumondel – Chemin de la Messe vers Huchenneville – Croisement route de Limercourt/Rue de la vallée – Chemin de la Messe vers Huchenneville – Pâture de M.Mabille vers le stade de football d'Huchenneville D503A.

TRAIL COMPETITIF 16.5km = Stade de football d'Huchenneville D503 « rue du bas » vers la Mairie puis rue du 8 mai et vers Villers/Mareuil - Croix de Pierre et chemin GR125 à Villers/Mareuil vers le stade d'Huchenneville- Stade de football Huchenneville D503A « rue du bas » - Sentier forestier « la cressonnette » vers Inval – Bois Candellier - Sentier le long du bois de Tâchemont vers la Croix de Froesme – Rue de Inval – Chemin de Traverse vers Bray les Mareuil – Haut de Bray « rue Jean de Bray » à Bray les Mareuil – Sentier du Bois Bouillin à Fréchencourt – Chemin blanc (Ravitaillement), sentier et GR 125 vers Inval - Inval « Grande rue » - Inval « la ruelle » - chemin de traverse vers Caumont – Caumont

« impasse du bois de la haie » - Caumont « rue de l'école » D503 – Sentier/Pâture chez M.Trottein - Cavée de Caumondel – Rue fourrière – Sente/Bois de la Caumondel – Chemin de la Messe vers Huchenneville – Croisement route de Limercourt/Rue de la vallée – Chemin de la Messe vers Huchenneville – Pâture de M.Mabille vers le stade de football d'Huchenneville D503A.

Article 6 :

Les participants devront respecter les règles du Code de la Route ainsi que les Arrêtés Municipaux. Certains articles du Code de la Route concernent tout particulièrement les piétons. Les participants sont invités à les respecter scrupuleusement. Les participants devront posséder **une lampe frontale en bon état de marche et un kit corporel réfléchissant de haute visibilité (gilet, bracelet, lumière clignotante)** ainsi qu'une tenue de sport et des chaussures adaptées à l'activité et à la météo. Ils devront être vigilants aux tierces personnes et aux véhicules.

Article 7 : Les groupes qui pourraient se former ne devront pas nuire à la circulation sur les chemins et dans les rues des hameaux du village.

Article 8 : Les participants mineurs de la rando-trail 7km devront être encadrés d'un parent ou d'un adulte qui engagera sa responsabilité en cas d'accident ou d'incident. Le trail de 16.5km compétitif est ouvert à partir de la catégorie junior. Il sera proclamé 4 podiums à l'issue du trail 16.5km (séniors F et M, Vétérans F et G) et le vainqueur du challenge inter associations/entreprises vers 20h45.

Article 9 : Ce présent règlement sera en ligne sur le site de l'organisateur et affiché sur le site de la manifestation avec le plan des 2 circuit. Les numéros d'urgence seront affichés et plus de 20 signaleurs seront en place sur le circuit pour aider à l'orientation et pour renforcer la sécurité. Des VTT assureront l'ouverture et la fermeture des circuits. Chaque participant devra s'assurer au préalable d'être en bonne condition physique auprès de son médecin. Pour le 16.5km, une licence sportive valable (UFOLEP, FFA, FSGT, FFTRI, FNSU, UNSS) est demandée ou un certificat médical de moins d'un an pour la pratique de la course à pied en compétition. Il convient à chacun de réaliser un circuit adapté à ses capacités du moment (7 ou 16.5km) en employant un rythme conforme à son potentiel. L'organisateur vous rappelle, l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels. Il est de la responsabilité de chaque participant de vérifier qu'il a souscrit en amont un tel contrat valable sur notre manifestation (licence fédération, mutuelle, assurance individuelle ou familiale,…). **La barrière horaire du 16.5km est de 2h15 soit 7.33km/h et 8min11 au kilomètre pour raison de sécurité et d'organisation ... au delà les participants ne seront pas classés**.

Article 10 : L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel, chute, mauvaise appréciation (du terrain, d'une personne, d'un animal, d'un véhicule,…), de dégradation ou de vol…
Un médecin/infirmier sera en place au vestiaire du stade pour les premiers secours à l'arrivée avec un défibrillateur. Ils sera en liaison téléphonique avec les signaleurs qui porteront des gilets fluorescents et des kits d'éclairage sur les croisements principaux du circuit. Quelques signaleurs possèdent le PSC1. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard, vent, neige, verglas, …) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler la manifestation même au dernier moment. Huchenneville Turtle Bike, la MACIF et l'UFOLEP s'engagent à prendre en charge les frais de service d'ordre exceptionnel. La manifestation regroupera environ 700 personnes sur le stade et sur les 2 circuits durant la soirée.

Article 11 : L'inscription implique, pour les participants, l'acceptation du présent règlement et l'utilisation des images/vidéos des participants sur nos sites internet et dans la presse. Nous vous demandons de ne jeter aucun déchet sur le circuit et d'avoir une attitude éco-citoyenne. Le plaisir et la bonne humeur devront motiver votre participation.

Portable du HTB : 06 88 23 17 87
Pompiers : 18 Samu : 15 Gendarmerie : 17
Dr PLEYBER : 06 31 44 97 38 Dr LIVANEN : 06 40 98 25 23